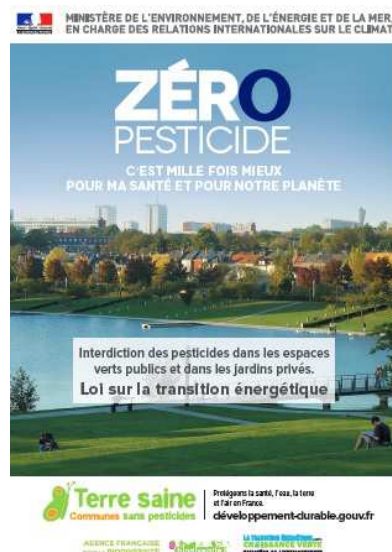




Paris, le mardi 14 février 2017

*Après avoir enregistré une baisse de 14 % des pesticides
utilisés par les collectivités et les jardiniers amateurs,
Ségolène Royal annonce de nouvelles mesures
pour atteindre le zéro pesticide*

Grâce aux mesures de la loi de Transition énergétique et de la loi de protection de la Biodiversité, engagées par Ségolène Royal, la France enregistre pour la première fois une baisse de 14 % des pesticides utilisés par les collectivités et les jardiniers amateurs. La ministre de l'Environnement annonce de nouvelles mesures pour atteindre le zéro pesticide.



**Retrouvez en ligne le guide des solutions :
ma commune sans pesticide**

Ségolène Royal a présenté aujourd'hui le visuel de la **campagne d'information « Zéro pesticide, c'est mille fois mieux pour ma santé et pour notre planète »** qui sera diffusé dans la presse quotidienne régionale fin février.

La ministre a également réuni les parties prenantes dans la lutte contre l'usage des pesticides et a annoncé de nouvelles mesures :

- Concernant les **néonicotinoïdes** :

Lancement aujourd'hui d'une **consultation du public** pour la mise en œuvre d'une mesure de la loi biodiversité : interdiction des produits phytopharmaceutiques contenant des néonicotinoïdes et des semences traitées avec ces produits à partir du 1^{er} septembre 2018.

- Concernant l'**épandage des produits phytosanitaires** :

Afin de rétablir rapidement une base minimale pour la campagne d'utilisation de l'année 2017, la ministre a décidé fin 2016 de :

- rétablir dans un premier temps l'arrêté ministériel annulé, en conservant une rédaction essentielle reprise dans la version antérieure ;
- lancer des travaux dans un contexte de sérénité, pour des évolutions concertées sur le moyen terme.

La ministre annonce la réunion des parties prenantes le 17 février prochain pour examiner les évolutions de l'arrêté à moyen terme, notamment sur la base des commentaires reçus pendant la consultation du public menée par la Commission européenne.

- Concernant le **conseil aux agriculteurs pour l'utilisation des produits phytosanitaires** :

Ségolène Royal lance une expérimentation de conseil indépendant du vendeur en 2017 afin d'améliorer la prévention de l'usage de produits dangereux pour la santé et l'environnement.

Quatre coopératives ont accepté de participer à l'expérimentation. Elles constitueront chacune deux panels de 4 agriculteurs (soit 8 agriculteurs par coopérative) :

- 4 agriculteurs constitueront l'échantillon témoin : agriculteurs recevant uniquement un conseil agronomique de la part de la

- coopérative à laquelle ils adhèrent ;
- 4 agriculteurs constitueront l'échantillon test : agriculteurs recevant un conseil agronomique de la part d'un organisme de conseil indépendant.

Dans le cadre de cette expérimentation, il est ainsi proposé d'associer 32 agriculteurs issus de 4 coopératives de typologie différentes : grandes cultures, viticulture et cultures spécialisées, de tailles différentes, dans 4 territoires (Ouest, PACA, Centre et Hauts de France).

- Concernant **l'accès aux données pesticides**, Ségolène Royal mettra à disposition sur le site du ministère de l'Environnement les données annuelles.

Selon **un sondage IFOP** réalisé pour l'Onema auprès d'un échantillon de 1002 personnes du 3 au 7 novembre 2016 :

- **93 % des personnes interrogées jugent l'interdiction de la vente en libre-service des pesticides comme justifiée ;**
- **80 % des élus et responsables d'espaces verts sont favorables à l'interdiction des pesticides dans les collectivités locales.**

Le sondage a été réalisé auprès d'un échantillon de personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus (représentativité assurée par la méthode des quotas), par questionnaire auto-administré en ligne du 3 au 7 novembre 2016.

Retrouvez **le communiqué et le dossier en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr
@ecologiEnergie
Contact presse : 01 40 81 78 31